

tenue sous la présidence de Monsieur LASO, assisté(e)
de Monsieur DUVANEL et Monsieur SAUVAGEOT, Conseillers
En présence de Monsieur RAMIN, Rapporteur public
Monsieur CAZANOVE, Greffier

08 heures 30

01) DOSSIER N° 2300917 RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL

Titre de l'affaire Contrôle de légalité - Déféré en annulation du permis de construire n° 974 410 21 A0372 délivré le 30/12/2022 à M. A

Nom des parties
Demandeur PREFECTURE DE LA REUNION
Défendeur COMMUNE DE SAINT BENOIT
Monsieur A

Représentants des parties
Maître MOUTOUALLAGUIN Siva (Cour)
DUGOUJON & ASSOCIES (Cour)

02) DOSSIER N° 2400119 RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 21 juin 2021 par laquelle la commune de SAINTE MARIE a refusé d'accorder un permis de construire à Monsieur I pour la construction de deux maisons d'habitation sur un terrain sis 54 chemin Robert – 97 438 SAINTE-MARIE correspondant à la parcelle cadastrée section BV 389 issue de la parcelle BV 298.

Nom des parties
Demandeur Monsieur I
Défendeur COMMUNE DE SAINTE MARIE

Représentants des parties
DUGOUJON & ASSOCIES (Cour)
Maître BENOITON LAURENT (Cour)

08 heures 30

03)	DOSSIER N° 2301222	RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté n°PC 974 404 21 A0021 en date du 17 mai 2021 par lequel la commune de L'Etang-Salé a délivré un permis de construire valant permis de démolir à Mme B en vue de la réalisation d'une maison individuelle sur un terrain sis 8 sentier des Bambous correspondant à la parcelle cadastrée section AL n° 1660	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	DUGOUJON & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE L'ETANG SALE Madame B	BOISSY AVOCATS Maître LEGARGASSON Marie (Cour)
04)	DOSSIER N° 2301563	RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté en date du 18 décembre 2019 par lequel la commune de L'ETANG SALE a délivré un permis de construire valant permis de démolir, n° PC 974 404 19 A0099 à Mme B en vue de la réalisation d'une maison individuelle sur un terrain sis 8 sentier des Bambous – 97 427 L'ETANG SALE correspondant à la parcelle cadastrée section AL n° 1659	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	DUGOUJON & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE L'ETANG SALE Madame B	BOISSY AVOCATS Madame B
05)	DOSSIER N° 2400545	RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 28/02/2024 par laquelle le maire de la commune de l'Etang-Salé a implicitement rejeté la demande du 26/12/2023 tendant à ce qu'il constate la caducité du permis de construire PC n° 974 404 A0099 délivré le 18/12/2019 à Mme B en vue de la réalisation d'une maison individuelle et d'une piscine (parcelle cadastrée section AL N° 1660	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	DUGOUJON & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE L'ETANG SALE Madame B	BOISSY AVOCATS Madame B

08 heures 30

06) DOSSIER N° 2500156 RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté n° PC 974 404 24 A0088 du 07/10/2024 par lequel la commune de l'Etang Salé a délivré un permis de construire à Mme B en vue de la réalisation d'une maison individuelle et d'une piscine

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	DUGOUJON & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE L'ETANG SALE Madame B	BOISSY AVOCATS Madame B

09 heures 45

01) DOSSIER N° 2201023 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT

Titre de l'affaire RESPONSABILITE HOSPITALIERE - Demande de condamnation du GHSR à indemniser les requérants à hauteur de 18 145 € au titre de la réparation des préjudices subis par ses fautes.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A-N Monsieur S	DUGOUJON & ASSOCIES (Cour) DUGOUJON & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA REUNION - GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION CENTRE HOSPITALIER OUEST REUNION CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	VITAL-DURAND ET ASSOCIES
Observateur	RELYENS MUTUAL INSURANCE CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA REUNION MERCER-GESTION APPA	

09 heures 45

02)	DOSSIER N° 2301105	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier de La Réunion en date du 26 juin 2023, s'opposant au projet de division de la propriété constituée des parcelles cadastrées BH 360 et BH 364 sur la commune de Sainte Suzanne.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître BENOITON LAURENT (Cour)
Défendeur	DEPARTEMENT DE LA REUNION - CONSEIL DEPARTEMENTAL	
03)	DOSSIER N° 2301195	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT
Titre de l'affaire	Demande de condamnation de la commune de Saint-Denis et de la Cinor a indemnisé M. L-P-W et Mme B, en raison des préjudices subis suite aux dégradations d'un mur de soutènement bordant leurs parcelles.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B Monsieur L-P-W	BLAMEBLE INGRID (Cour) BLAMEBLE INGRID (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-DENIS COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA REUNION	Maître SADASSIVAM SARMILA (Cour)
04)	DOSSIER N° 2301302	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite de rejet du département de la Réunion de la demande indemnitaire de M. M du 27/06/203 visant à la réparation des préjudices résultant de l'accident de la circulation dont a été victime ce dernier et de condamnation du département à réparer l'intégralité des préjudices subis et au remboursement des frais non compris dans les dépens	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	PB AVOCATS (Cour)
Intervenant	CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES REUNION	LAGOURGUE - MARCHAU
Défendeur	DEPARTEMENT DE LA REUNION - CONSEIL DEPARTEMENTAL CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA REUNION	BOISSY AVOCATS

09 heures 45

05)	DOSSIER N° 2301396	RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL
Titre de l'affaire	Demande de condamnation du Centre Hospitalier Sud Réunion à payer à M. H la somme de 24 667 euros en réparation de son préjudice subi du fait d'un diagnostic erroné du Centre Hospitalier Sud Réunion.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	SELARL CAROLINE BOBTCHEFF
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA REUNION - GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA REUNION	VITAL-DURAND ET ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2301417	RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite de rejet opposée à la demande indemnitaire préalable datée du 7 juillet 2023, et de condamnation de la Région Réunion à verser aux parents de l'enfant G P la somme totale de 12 788 € en réparation du préjudice corporel et moral subi suite à l'accident survenu dans son lycée.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P F, J, B Madame B S, M, I	Maître RAMSAMY Julie (Cour) Maître RAMSAMY Julie (Cour)
Défendeur	REGION REUNION CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA REUNION CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU CALVADOS	Maître LAFAY Nicolas (Cour)
07)	DOSSIER N° 2301492	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision tacite du 21/09/2023 par laquelle la commune a refusé de considérer que l'impasse dénommée "chemin des Longozes" avait été classée dans la voirie communale par délibération du 20/09/2019	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L V F Madame R L	DUGOUJON & ASSOCIES (Cour) DUGOUJON & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-DENIS	Maître SADASSIVAM SARMILA (Cour)

11 heures 00

01)

DOSSIER N° 2600475

RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT

Titre de l'affaire Demande d'annulation des élections municipales et communautaires de la commune de Saint-Philippe en date du 15 mars 2026.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P A	RAPADY ALAIN
Défendeur	Monsieur R O	MOREL JEAN JACQUES
	Madame D C	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur S F	MOREL JEAN JACQUES
	Madame L M A	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur P C-F	MOREL JEAN JACQUES
	Madame L L	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur B W	MOREL JEAN JACQUES
	Madame R R-C	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur D J E	MOREL JEAN JACQUES
	Madame S L	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur P M	MOREL JEAN JACQUES
	Madame C N	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur G J F	MOREL JEAN JACQUES
	Madame S L	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur B T G	MOREL JEAN JACQUES
	Madame T C	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur F N P	MOREL JEAN JACQUES
	Madame C V	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur T C	MOREL JEAN JACQUES
	Madame I H	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur B D F	MOREL JEAN JACQUES
	Madame G M S	MOREL JEAN JACQUES

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur F J-J Madame B A Monsieur C J L Madame J P M M Monsieur D S Madame G C Monsieur F L N Madame B M.S. R Monsieur P D F	MOREL JEAN JACQUES Madame B A Monsieur C J L Madame J P M M Monsieur D S Madame G C Monsieur F L N Madame B M.S. R Monsieur P D F
Observateur	PREFECTURE DE LA REUNION	

11 heures 00

02)

DOSSIER N° 2600527

RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'élection du maire de la commune de Saint-Philippe en date du 21 mars 2026.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H E	Madame H E
Défendeur	Monsieur R O	MOREL JEAN JACQUES
	Madame D C	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur S F	MOREL JEAN JACQUES
	Madame L M-A	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur P C F	MOREL JEAN JACQUES
	Madame L L	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur B W	MOREL JEAN JACQUES
	Madame R R-C	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur D J E	MOREL JEAN JACQUES
	Madame S L	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur P M	MOREL JEAN JACQUES
	Madame C N	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur GJ F	MOREL JEAN JACQUES
	Madame S L	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur B T G	MOREL JEAN JACQUES
	Madame T C	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur F N P	MOREL JEAN JACQUES
	Madame C V	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur T C	MOREL JEAN JACQUES
	Madame I H	MOREL JEAN JACQUES
	Monsieur B D F	MOREL JEAN JACQUES
	Madame G M S	MOREL JEAN JACQUES

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur F J J Madame B A dit C Monsieur C J L Madame J P M M Monsieur D S Madame G C Monsieur F L N Madame B M.S. S Monsieur P D F	MOREL JEAN JACQUES Madame B A dit C Monsieur C J L Madame J P M M Monsieur D S Madame G C Monsieur F L N Madame B M.S. S Monsieur P D F
Observateur	PREFECTURE DE LA REUNION	

03) DOSSIER N° 2201622 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2022/196 du 08/12/2022 portant refus de séjour assorti d'une OQTF dans un délai d'un mois

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V E	Maître BELLIARD Xavier (Cour) Monsieur le président ASSOCIATION CROIX MARINE
Défendeur	PREFET DE LA REUNION TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION	
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES	

04) DOSSIER N° 2600033 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric SAUVAGEOT

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite née du silence gardé par le préfet de La Réunion durant plus de quatre mois sur la demande de carte de séjour de Monsieur A H effectuée le 25 juin 2025

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A H	SELARL ALI-MAGAMOOTOO-YEN PO
Défendeur	PREFET DE LA REUNION	

11 heures 00

05) DOSSIER N° 2600170 RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté n° 2025/126 en tant qu'il fait obligation à Madame T K de quitter le territoire français et porte interdiction de retour pendant une durée de deux ans.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Mme T K

SELARL ALI-MAGAMOOTOO-YEN PON

Défendeur

PREFET DE LA REUNION

06) DOSSIER N° 2600489 RAPPORTEUR: Monsieur Florian DUVANEL

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision portant refus de la délivrance d'une carte de séjour à Mme B T P assortie d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai d'un mois.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame P B Tr

SELARL ALI-MAGAMOOTOO-YEN PON

Défendeur

PREFET DE LA REUNION

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : 27 rue Félix Guyon - Saint Denis

Arrêté le 09/06/2026